



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

site Internet

Question écrite n° 71579

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État de lui donner des indications sur les dépenses de communication sur Internet engagées par ses services. Il souhaite notamment connaître le montant, pour 2009, des dépenses destinées à accroître la visibilité de la communication institutionnelle de son ministère sur Internet, comme par exemple l'achat de mots clés ou l'utilisation d'autres techniques destinées à améliorer le référencement sur les moteurs de recherche.

Texte de la réponse

Le service de la communication gère deux sites Internet pour le compte du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État : le portail Internet budget.gouv.fr, qui permet également d'avoir accès aux sites d'information et de services des directions du ministère (notamment [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), colloc.bercy.gouv.fr et pensions.gouv.fr gérés par la direction générale des finances publiques (DGFiP), douanes.gouv.fr, modernisation.gouv.fr, performance-publique.gouv.fr) et le site fonction-publique.gouv.fr pour lequel le service de la communication paie les frais de développement et d'hébergement. En 2009, les dépenses pour ces deux sites ont représenté un coût de 164 052 euros ; cette somme recouvre aussi la reprise du site fonction-publique sur des serveurs du ministère, son adaptation à un nouvel outil et la fusion dans le site fonction-publique du site événementiel, créé en 2007, sur la réforme de la fonction publique. Au-delà de ces dépenses de fonctionnement, le service de la communication a engagé des dépenses pour faire connaître via Internet un certain nombre d'actions prioritaires. Ces dépenses de nature promotionnelle et utilisant des techniques destinées à accroître la notoriété de sites Internet ont représenté un total de 339 740 euros en 2009, dont 280 000 euros au titre de la campagne de télédéclaration des revenus et 59 740 euros pour promouvoir le site Internet de la modernisation de l'État. La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) gère deux sites extérieurs : le site Internet de la douane (<http://www.douane.gouv.fr/>) : ce site, implanté à Cergy-Pontoise dans les locaux du centre informatique douanier (CID), présente les différents secteurs d'activité de la douane. Le coût du serveur peut être évalué à 16 300 euros en 2009. Le site (<https://concours.douane.finances.gouv.fr/>) : ce site, pour partie implanté à Toulouse dans les locaux de la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE) et pour partie dans les locaux du CID, sert à valoriser la procédure de recrutement par concours de la douane auprès de publics externes. Cet équipement est évalué à 54 600 euros pour l'année 2009. S'agissant des dépenses engagées en 2009 au titre de la communication sur Internet, la DGDDI a dépensé un budget à hauteur de 2 900 euros pour améliorer la visibilité de ses sites dans les moteurs de recherche, dans le cadre de la campagne de recrutement en 2010 de programmeurs de systèmes d'exploitation (PSE).

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71579

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1547

Réponse publiée le : 29 mars 2011, page 3067